



Un copropriétaire à changé le canon de ma cave!

Par Rikano94

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une cave portant le numéro 4 sur l'acte du notaire et qui porte le numéro 4 sur la porte de ma cave. (Cave que j'ai récupéré suite à mon achat).

Un copropriétaire à changé le canon de ma cave car il a un ancien plan que je n'ai jamais vu qui démontre que ma cave est en réalité la cave numéro 2 (qui est donc censé appartenir a ce copropriétaire qui à changé le canon).

C'est le syndic qui à donné cette idée de mettre un mot dans les boites au lettres et si pas de réponse sous 8 jours changé le canon, mais ma locataire à découvert le mot que 2 ou 3 semaines plus tard.

Il me menace de virer mes affaires avant la fin du mois.

Est-il dans ses droit d'une part d'avoir changé le canon même avec l'accord du syndic ? et de me virer mes affaires d'ici la fin du mois?

Par coproleclos

Bonjour

Partant du principe que nul ne doit faire justice soi-même, ce qui est inscrit en dur dans la loi, personne n'a le droit d'enlever vos affaires de cette cave, pas même celui dont vous dites qu'il en serait proprio.

Les caves privatives ont un numéro de lot et des charges spéciales associées. Comment avez-vous reconnu la vôtre comme étant la numéro 4 ? Au moment de l'achat de vos biens le notaire vous a remis les plans des étages constituant l'immeuble. On peut donc en déduire que c'est vous qui avez fait une erreur de choix. Du moins c'est ce que je suppose. Même si un numéro 4 était inscrit sur la porte.

Avez-vous pris contact avec ce copro pour vous expliquer et lui présenter des excuses pour votre erreur, ce qui semblerait la moindre des choses.

Privilégiez le dialogue, ça arrangera beaucoup les choses.

Bien à vous

Par Rikano94

C'est très simple, ce sont les clés que j'ai reçu au moment de la signature chez le notaire. Ses clés qui correspondent à la cave numéro 4 comme mentionné sur l'acte qui correspond à la cave qui du coup n'est pas la mienne malgré le numéro 4 sur la porte. Je n'ai reçu aucun plan lors de la signature, je ne pouvais donc pas être au courant que cette cave ne m'appartenait pas en réalité.

Donc je n'ai fait aucune erreur.

C'est le propriétaire qui à pris contact avec tout l'immeuble par un mot laissé dans les boites au lettres. Lorsque ma locataire à découvert le mot, le canon avait été changé avec ses affaires dedans.

J'ai d'abord subi une attaque me disant de virer mes affaires, j'ai tenté le dialogue en demandant de partagé la cave en attendant que l'on trouve le propriétaire qui détient la mienne. malheureusement je n'ai reçu en définitive qu'un ultimatum, elle me laisse jusqu'à la fin du moins pour tout retirer sans quoi les affaires se retrouverons à l'air libre dans les caves.

Par coproleclos

Bonjour

Chez le notaire pour la signature de l'acte de vente, vous devriez avoir reçu des documents, notamment : le règlement de copropriété (RC), l'état descriptif de division (EDD), cet EDD peut être inclus dans le RC, le tableau récapitulatif des tantièmes communs et spéciaux. Les plans des étages peuvent être inclus dans l'EDD ou séparés.

Quand vous avez visité les locaux au début de votre recherche d'un appart, vous avez tout visité ou uniquement le logement.

Demandez rapidement à votre notaire des explications.

Savoir que je ne réponds plus à vos autres posts identiques dont vous ferez vous-même la synthèse.

Bien à vous